

Les hauts fonctionnaires des Postes ont peut-être toute la compétence voulue pour conseiller le ministre en matière de transport et de livraison du courrier, mais je prétends qu'ils ne sont pas qualifiés pour le conseiller sur les désirs du public quant à ce service indispensable. Nous n'en avons eu que trop de preuves jusqu'ici. Je prétends même que ces premiers conseillers n'ont pas la compétence voulue pour juger à bon escient des répercussions à longue portée des propositions du ministre relatives à l'augmentation des tarifs.

De nombreuses instances ont été présentées par les hebdomadaires, les quotidiens et d'autres organismes. J'en ai une ici de l'industrie des arts graphiques. Le ministre les a sans doute reçues, lui aussi, de sorte que je ne m'attarderai pas à les citer. Toutefois, ces industries et la presse ont signalé que les propositions du ministre pourraient avoir à longue échéance des effets néfastes.

J'ai reçu récemment des instances de ce que j'appellerais un hebdomadaire, même s'il est publié deux fois par semaine. Ce journal ne jouira pas des mêmes avantages, aux termes du projet loi, que les hebdomadaires. Mais à toutes fins pratiques, il s'agit d'un hebdomadaire. Il faudrait examiner minutieusement des cas de ce genre.

On a déjà parlé d'un éditorial de Claude Ryan, que les députés connaissent bien, où il signale le danger qui menace les publications canadiennes. Je ne pense pas que les conseillers du ministre aux Postes soient vraiment en mesure de lui donner des avis aussi judicieux que d'autres personnes au pays, quant au tort possible à l'identité canadienne qu'entraînerait la perte de publications canadiennes à cause de ses propositions. L'identité canadienne est une chose importante dans notre pays à l'heure actuelle. Nous risquons de perdre les précieux commentaires éditoriaux des petits journaux.

Nous avons pu voir dernièrement comment les chaînes de journaux grandissent. L'acquisition de la *Gazette* par une chaîne en est un exemple. Les grands quotidiens semblent tomber aux mains de deux propriétaires, et à l'avenir, nous pourrions avoir besoins de la précieuse opinion des petits journaux, parce qu'il n'y aura que deux propriétaires de grands journaux, ce que je trouve inquiétant.

Voilà pourquoi le ministre serait sage de permettre que ce projet de loi soit déferé à un comité. Je ne comprends pas sa hâte. Il ne

s'est jamais expliqué là-dessus. Il a mentionné le 1^{er} novembre, et je crois comprendre que certains des nouveaux tarifs proposés entreraient en vigueur en février ou mars prochain. On pourrait certainement retarder l'adoption du projet de loi de quelques semaines. D'ailleurs, après avoir accepté de le déferer à un comité, le ministre pourrait suggérer directement ou indirectement, par l'entremise du président du comité, de fixer une date limite pour les délibérations du comité.

Le ministre songe peut-être encore à déferer le projet de loi à un comité. S'il le fait, le comité devrait considérer une autre question, que l'on pourrait toutefois étudier en comité plénier. Il s'agit de la tenue des livres du ministère des Postes. Je ne suis pas un expert comptable, bien que j'ai eu une certaine formation dans ce domaine, mais la comptabilité du ministère des Postes me semble fort étrange. Naturellement, les méthodes du gouvernement à cet égard sont toujours bizarres, particulièrement en ce qui concerne les chemins de fer, mais la comptabilité du ministère des Postes est vraiment étrange. Les frais de poste pour tout le courrier des ministères envoyé en franchise sont débités au ministère des Postes; ce dernier semble ainsi payer pour tous les autres ministères.

● (4.00 p.m.)

Ce n'est pas une bonne façon d'établir les prix de revient. Je crois qu'on devrait la mettre à l'étude. D'autres députés en ont déjà parlé au cours du débat. J'ai l'impression qu'on ne nous présente pas un tableau exact des finances des Postes. Le ministre parle de pertes considérables. Il y a probablement des pertes, mais sont-elles signalées exactement et sont-elles aussi élevées qu'on le laisse entendre?

On prétend que nous devrions adopter cette mesure législative et passer à l'étude du budget. Majorer les tarifs postaux n'est qu'un autre aspect du budget, car, de fait, c'est subventionner d'autres ministères. Les finances générales du pays s'en ressentiront certainement. Je ne vois pas la nécessité de tant nous hâter.

Les ruraux ont manifesté bien clairement leurs sentiments à l'égard de la semaine de six jours. Je félicite le ministre d'avoir acquiescé à la demande du public à ce sujet. Quelque 60 p. 100 des habitants de ma circonscription sont urbains et les autres sont ruraux. Jamais, depuis les 15 ans que je suis à la Chambre, n'ai-je reçu autant d'instances